

Trajectoire durable d'une collectivité
Zoom sur...

LA **TRAME VERTE ET BLEUE** DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

MULTIFONCTIONNELLE : LA TVB POUR ALLIER PRÉSERVATION DE LA **BIODIVERSITÉ** ET DÉVELOPPEMENT **TERRITORIAL**

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a su ériger l'élaboration de la TVB comme une priorité chez les élus car elle est un outil de développement territorial et d'aménagement du territoire en même temps qu'une politique de préservation de la biodiversité. De nombreuses actions ont donc pu être entreprises !
Découvrez -les dans cette fiche !



Introduction :

Sur un territoire en transition, dominé par l'activité industrielle encore importante la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a souhaité que sa TVB soit une réponse à ses problématiques environnementales, mais aussi économiques et sociales.

L'ambition est d'embellir le paysage et de développer des espaces de loisirs grâce à la préservation de la biodiversité de cet espace constitué de vallées fragiles au potentiel écologique diversifié et de qualité, afin de renforcer l'attractivité liée au tourisme et au cadre de vie d'une agglomération. Cette approche a convaincu les élus du territoire de s'impliquer dans le projet dès le début des années 2000. Puis la réponse de l'agglomération à un appel à partenariat du Conseil régional pour décliner localement la TVB a ensuite donné un nouveau souffle au projet, qui s'est doté d'un schéma directeur et d'un plan d'action opérationnel en 2007

Aujourd'hui, la TVB de la CAMVS devient peu à peu une réalité grâce à sa stratégie visant à améliorer le cadre de vie, ainsi que par une politique ambitieuse de requalification des friches industrielles et l'implication de nombreux acteurs locaux.

En bref, les particularités de la méthode :

- Une TVB multifonctionnelle pour allier préservation de la biodiversité et développement territorial
- Nomination d'élus et de techniciens référents TVB dans l'ensemble des Communes de la CAMVS
- Une stratégie ambitieuse de requalification des friches industrielles en coeurs de nature et corridors écologiques qui passe notamment par un partenariat avec l'EPF
- L'appui sur des acteurs locaux et des associations pour la concrétisation de la TVB
- L'utilisation de la procédure de classement en RNR pour protéger certains espaces naturels

Contact :

Benoît Lecomte, responsable du service Urbansime durable et foncier à la CAMVS

benoit.lecomte@amvs.fr

03.27.53.01.00

06.37.22.09.03

La TVB comme support d'un nouveau développement territorial basé sur l'attractivité du cadre de vie

Pour la CAMVS, en plus d'un outil devant servir à la préservation de la biodiversité, la TVB a également vocation à devenir un levier de développement et d'attractivité du territoire.

L'agglomération a en effet historiquement connu un développement basé sur une activité industrielle importante. Les nombreux groupes qui se sont implantés ont contribué à l'attractivité du territoire et à pourvoir un grand nombre d'emplois à l'économie locale. Mais dans le contexte actuel de décroissance de l'industrie dans la région, il a été nécessaire de trouver un autre facteur de développement territorial afin d'opérer la transition.

La TVB a alors été perçue par la plupart des élus locaux comme une opportunité pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attrait économique et touristique de la vallée de la Sambre.

Concrètement, afin d'améliorer le cadre de vie, l'ambition est :

- d'abord de faire bénéficier à chaque habitant d'un espace vert récréatif ou de détente situé à moins de 15 minutes à pied de son lieu d'habitation. Dans cette optique, de nombreux aménagements ont été effectués pour créer un réseau de liaisons douces destinées à la promenade, à la détente ou encore aux déplacements quotidiens, en valorisant ou en créant des espaces verts.

Ce réseau naturel peut également renforcer l'attractivité économique du territoire, en rendant les entreprises installées actrices de la préservation de la biodiversité des sites qu'elles occupent. Car selon elles, de telles actions sont valorisantes autant pour le territoire que pour l'entreprise...

L'aménagement des Véloroutes Voies Vertes, qui déclinent par des cheminements doux le schéma TVB, est le projet phare de l'agglomération en ce qui concerne le développement du tourisme. Sur un tracé européen qui va de Saint-Jacques de Compostelle à Trondheim, le tronçon aménagé traverse l'agglomération en passant par le corridor fluvial de la Sambre et plusieurs coeurs de nature. La CAMVS a reconnu le projet d'intérêt communautaire, ce qui lui permet d'intervenir directement en tant que maîtrise d'ouvrage. Un dernier tronçon (Maubeuge-Ferrière-la-Grande) est en cours d'aménagement. Une fois terminée, le réseau Véloroute Voie Verte contribuera à attirer des touristes et à dynamiser l'activité économique de l'agglomération.

Une stratégie ambitieuse de requalification des friches industrielles

« Hier 2000 ouvriers, aujourd'hui 700 espèces ». Par ce slogan qui s'applique à l'ancien site industriel HK Porter, on comprend bien l'ambition de requalification des friches industrielles actuellement portée par la CAMVS.

Il s'agit de s'appuyer sur le foncier des friches industrielles situées en zone de risque (inondation) et à proximité de corridor pour tisser le maillage écologique de la TVB. Ces friches, constituent en effet une belle opportunité d'intégrer la TVB au coeur des villes. **L'enjeu est écologique, mais contribue aussi à renforcer l'attractivité de l'agglomération grâce à l'embellissement de ses paysages et à l'amélioration du cadre de vie.**

Afin d'intégrer ces friches dans son réseau TVB, l'agglomération doit pouvoir les aménager et les gérer dans une optique écologique. Pour cela, plusieurs possibilités :

- Si ces terrains appartiennent déjà à une Commune, elle cède alors, après Déclaration d'intérêt Communautaire par l'AMVS, à l'Agglomération, pour qu'elle puisse réaliser les aménagements requis.
- Si le terrain appartient à des tiers, l'agglomération contractualise avec l'Établissement Public Foncier (EPF) pour qu'il assure la négociation et l'acquisition du site, à condition qu'il soit déclaré d'intérêt communautaire par l'agglomération, en fonction d'un référentiel établi en interne.

L'EPF Nord-Pas de Calais est en effet notamment missionné pour acquérir les sites pouvant concourir à la mise en place de la TVB sur les territoires. Dans ce cadre il est un partenaire privilégié pour la CAMVS. En plus de l'acquisition du foncier, il a également pour rôle de requalifier le foncier pour l'usage que la collectivité souhaite en faire. En l'occurrence, il s'agit ici de dépolluer les sols pour qu'ils puissent devenir des espaces de nature.

Ainsi, grâce à un volontarisme politique fort des élus de la CAMVS et de ses Communes qui se traduit notamment par un budget conséquent alloué à la maîtrise foncière, sur les 600 ha de friches industrielles que compte l'agglomération, 300 ha ont été dépollués et une part importante réaménagée.

La friche de Pantegnies à Pont-sur-Sambre a par exemple été requalifiée en 2004-2005 par l'EPF puis ouverte au public où sur environ 60 ha, des mares et des marais ont été restaurés, des sentiers tracés, des panneaux d'information dressés...

Une gouvernance participative pour un projet dynamique

Si l'agglomération a pu monter un projet TVB ambitieux, c'est notamment en raison de l'adoption d'un mode de gouvernance participatif, dans lequel les partenaires se rassemblent régulièrement autour d'une table pour échanger, dialoguer ou négocier.

Ainsi :

- **un comité consultatif a été instauré pour le suivi du dossier TVB sur le territoire**, rassemblant les différents partenaires financiers, institutionnels techniques et associatifs. Il a pour mission de dresser le bilan, de présenter les évolutions, et surtout de traiter des perspectives à venir pour le projet de l'agglomération. Il agit comme un porteur à connaissance générateur de dynamique et comme un lieu propice au débat. Il a par exemple été la scène d'importantes discussions sur l'usage des friches, celles-ci pouvant être attribuées à d'autres fonctions que la préservation de la biodiversité (zone d'activité, logement...).
- Par ailleurs, chaque action déclinant le plan d'action, **un Comité de pilotage ainsi qu'un Comité technique** rassemblant l'ensemble des partenaires sont constitués afin que chaque projet se déroule en concertation.
- Enfin, il a été mis au point un dispositif très simple mais extrêmement utile pour favoriser la communication et l'opérationnalité de la TVB. **Dans chaque commune du territoire, un élu et un technicien ont été nommés référents TVB**, ce qui permet d'assurer un portage et un suivi et une mise en oeuvre décentralisés et donc démultipliés sur l'agglomération.

Des partenariats nombreux avec des acteurs locaux qui favorisent l'opérationnalité de la TVB

La TVB de la CAMVS est globalement mise en oeuvre grâce à des maîtrises d'ouvrage intercommunales et communales, mais le rôle des autres institutions présentes ainsi que des associations est également incontournable.

Ils constituent en effet des relais locaux pour la mise en oeuvre de la TVB, et leur différent champ d'action leur confère des savoir-faires spécifiques. Leur proximité avec les acteurs de terrain et les habitants est de plus un atout pour mettre en oeuvre des actions.

- **Le PNR Avesnois est ainsi un partenaire privilégié pour la mise en oeuvre de la TVB, qui met à disposition de la CAMVS son ingénierie et ses méthodes.** La coopération avec le PNR a permis à la CAMVS des avancées plus rapides pour plusieurs de ses actions : restauration des mares sur les terrains communaux, sensibilisation des élus et formation des agents communaux à la gestion différenciée, mutualisation de l'ingénierie pour la mise en oeuvre de l'opération Plantons le Décor...

Les nombreux acteurs associatifs présents sur le territoire ont eux permis de démultiplier le champ d'action de la CAMVS, que ce soit par la vision globale d'une association locale ou l'appui d'une structure agricole.

- **Le CPIE Avesnois assure le travail essentiel d'évaluation de la qualité scientifique de l'ensemble des aménagements TVB du territoire, et participe également à la sensibilisation des habitants.**
- L'association Les Blongios, qui opère sur l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais, anime également depuis 2009 des « chantiers nature » ouverts aux riverains ou à tout bénévole souhaitant y participer : le but est d'entreprendre des chantiers citoyens de restauration écologique, sur les cœurs de nature gérés par l'AMVS. **La CAMVS a souhaité une intervention des Blongios sur leur territoire, car les avantages sont nombreux** : elle favorise la participation des habitants, participe à l'amélioration du visuel dans l'agglomération, avec des résultats qualitatifs de qualité et importants comparé au coût des interventions.
- **Le Conservatoire des Sites Naturels met en oeuvre un programme d'actions annuel autour d'une espèce emblématique du territoire** : la Chauve-souris. Ce plan permet par exemple, l'animation de la nuit européenne de la chauve-souris, l'aménagement de sites d'hibernation comme le fort de Leveau à feignies ou les remparts de Maubeuge, le suivi des populations, l'inventaire des bâtiments publics....
- **Enfin, l'ADARTH** (Association de développement agricole et rural de la Thiérache-Hainaut), qui mène et encourage des actions concourant au développement agricole et au maintien d'un tissu rural vivant et dense, **a accompagné la concertation avec le monde agricole dans la mise en oeuvre du programme d'entretien des haies bocagères.**

Protéger réglementairement les espaces naturels grâce à la planification, l'urbanisme et la création de RNR

Afin de pérenniser les sites naturels et de rendre possible le développement de futurs espaces dédiés au développement de la biodiversité, la CAMVS a mobilisé les outils de planification et d'urbanisme à sa disposition.

Le schéma TVB est en cours d'intégration au SCOT de l'Avesnois, qui en est au stade de l'élaboration du PADD. Le rôle de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Sambre dans ce processus est à souligner, car elle apporte son ingénierie, son expertise et son approche prospective pour faire valoir les problématiques de trame écologique.

Par ailleurs, sur la CAMVS, **100% des 23 Communes ont élaboré ou sont en train d'élaborer leurs PLU, dont 3 sont des PLU Grenelle, notamment pour la Commune de Maubeuge.**

De nombreuses zones bocagères et zones inventoriées sont protégées par un classement en zonage agricole et naturel, mais le schéma TVB de l'agglomération n'est pas intégré dans sa globalité. Un effort dans ce sens devrait être fourni assez rapidement puisque la majorité des élus de la CAMVS est convaincue du rôle fondamental des outils d'urbanisme pour construire la TVB. De la même manière, la CAMVS souhaite élaborer à moyen terme un PLUi intégrant la TVB à la parcelle sur l'ensemble de l'agglomération.

L'agglomération a également utilisé le dispositif de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) pour l'ancienne friche de Pantegnies requalifiée en coeur de nature.

Une telle procédure permet à la fois de protéger réglementairement un site, et est également une opportunité de développement local grâce à son effet de valorisation territoriale.

Conclusion

La CAMVS a su ériger l'élaboration de la TVB comme une priorité chez les élus car elle est un outil de développement territorial et d'aménagement du territoire en même temps qu'une politique de préservation de la biodiversité. De nombreuses actions ont donc pu être entreprises grâce à la mobilisation d'un budget conséquent, notamment sur des projets emblématiques comme la requalification des friches industrielles et l'aménagement de la Véloroute Voie Verte. Une gouvernance participative du projet et le soutien de nombreux relais locaux, notamment associatifs, a également démultiplié le champ d'action de l'agglomération. Si le projet est aujourd'hui dans une bonne dynamique, les marges de manoeuvre sont encore importantes, notamment en ce qui concerne les enjeux de planification et d'urbanisme. Celles-ci ne pourront toutefois être améliorées que si les financements européens et régionaux pour la préservation de la biodiversité et la constitution de la TVB subsistent dans le temps, car une telle politique se doit d'être soutenue sur une vision de long terme.

